

Date de la convocation : **3 février 2026**

Membres en exercice :

Présents : **18**

Procurations : **5**

Excusés : **11**

Suffrages exprimés : **23**

Abstention : **0**

Vote à l'unanimité des voix,

DL-20260212-69

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 12 février 2026 à 18h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, Présidente

Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Monique Corbière-Fauvel, Marie-Corinne Fortin, Catherine Gely, Marie-Claire Malroux, Margot Lapeyre, Christelle Oiseau, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas,

MM. Grégory Avérous, Gilles Cormignon, Olivier-Bernard Habermeyer, Justin Larue, Christophe Testas, Bernard Tressols, Laurent Vandendriessche

Représentés :

Mme Colette Barsalou par Mme Nadège Barthe-De-La-Osa

M. Denis Maffre par M. Christophe Testas

Mme Fabienne Ménard par Mme Marie-Pierre Boucabeille

Mme Catherine Rabou par Mme Eva Géraud

Mme Sandrine Subreville par M. Bernard Tressols

Excusés :

Mmes Claudie Bonnet, Christelle Cabanis, Anne Dubier, Michelle Lavit, Dany Portes, Anne Sourdin, MM. Alain Glade, Ghislain Espitalier, Yves Le Poec, Bernard Moulin-Riberprey, Alain Soriano

RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EMPLOIS ET EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

En lien avec des mouvements de personnel et au vu des Lignes Directrices de Gestion du Syndicat Mixte approuvées le 25/03/2011, il est procédé à l'évolution de certains grades. Ces évolutions se traduisent par la modification du tableau des effectifs.

Il est donc proposé d'en faire une nouvelle présentation aux élu(es) suivant le document présenté en annexe.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré, **et à l'unanimité des voix,**

- **ADOpte** le tableau des emplois et effectifs présenté en annexe et autorise Mme la Présidente à prendre les arrêtés nécessaires.

Fait et délibéré le 12 février 2026
Pour extrait conforme,
La Présidente,



Eva GERAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>